

CREATION D'UN FONDS VOLONTAIRE POUR LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES MARINS DANS LE SANCTUAIRE PELAGOS



Photo credit: S. Brouder/Tethys Research Institute

L'Accord Pelagos¹, signé par la France, l'Italie et la Principauté de Monaco en 1999, a établi l'année dernière le « Fonds Volontaire Pelagos », ajoutant ainsi un instrument nécessaire pour soutenir financièrement l'ambitieux nouveau Plan d'Action Pelagos (2022-2027). En particulier, le fonds soutiendra les initiatives tripartites dans le cadre des priorités fixées par le nouveau Plan de Gestion, à la fois au travers des financements supplémentaires des Pays et au travers des donations de particuliers et de citoyens.

Grâce aux généreuses contributions de la France (Ministère de la Transition Écologique), de l'Italie (Ministère de l'Environnement et de la Sécurité Énergétique) et de Monaco (Département des Relations Extérieures et de la Coopération) et de l'association « Nage Libre France », le Fonds volontaire Pelagos, lors de sa première année, a déjà reçu un demi-million d'euros.

Les contributions volontaires ont été destinées au renforcement des activités de coopération et au renforcement du Secrétariat permanent de l'Accord Pelagos (Italie), au développement de la communication et d'une stratégie de collecte de fonds pour l'Accord (France), et au renforcement de la gouvernance de l'Accord (Monaco). Enfin, la contribution de l'association « Nage Libre France » vise à cofinancer le développement d'une carte du risque causé par le bruit sous-marin aux cétacés du Sanctuaire Pelagos.

Ces premières contributions au « Fonds volontaire Pelagos » confirment l'engagement sérieux des Parties et une volonté renouvelée d'améliorer les mesures de conservation dans la seule zone internationale dédiée aux mammifères marins en Méditerranée.

Nous remercions les Parties et l'association « Nage Libre France » pour leur soutien.

¹ L'Accord Pelagos pour la création d'un Sanctuaire pour la protection des mammifères marins en Méditerranée est entré en vigueur en 2002. Le **Sanctuaire Pelagos** est la seule zone transfrontalière internationale dédiée à la protection des mammifères marins en mer Méditerranée. Il s'agit en effet d'une zone caractérisée par une biodiversité extraordinaire, dans laquelle huit espèces de cétacés sont régulièrement observées et le phoque moine peut aussi être rarement aperçu. L'Accord a été créé dans le but d'améliorer la conservation de l'environnement marin en évaluant et en gérant l'impact de l'homme sur les espèces et sur l'habitat des mammifères marins. Le Sanctuaire est également reconnu comme une zone d'intérêt culturel, éducatif et socio-économique et est une « **Aire Spécialement Protégée d'Importance Méditerranéenne** » (ASPIM) reconnue par la Convention de Barcelone et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement.

Toute personne à laquelle la protection des baleines, des dauphins et des phoques moines et de leur précieux environnement tient à cœur, peut faire un don au Sanctuaire Pelagos en contactant directement le Secrétariat permanent à l'adresse : secretariat@pelagossanctuary.org

Il sera bientôt possible de faire un don sur le site de l'Accord www.pelagos-sanctuary.org en un simple clic !

Vous aussi, vous pouvez contribuer à la conservation de la biodiversité marine du Sanctuaire Pelagos !



Contact presse

Mme Viola CATTANI

vcattani@pelagossanctuary.org

+377 92 16 11 56